

ENVIRONNEMENT, TERRES ET EAU – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

COMPTE RENDU DE SECTEUR

Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

En 2019, les Premières Nations-en-assemblée de l'APN ont adopté la résolution 05/2019, *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*. Cette résolution reconnaît officiellement que nous nous trouvons dans une situation d'urgence climatique mondiale. Associée à la catastrophe déjà reconnue de la perte de biodiversité, ces deux crises constituent le défi de notre époque. L'APN poursuit ses efforts pour s'attaquer à ces crises tout en reconnaissant et en respectant les droits inhérents, le titre ancestral, les compétences et l'autodétermination des Premières Nations. L'APN accomplit ce travail en gardant à l'esprit que les Premières Nations sont des acteurs essentiels de la guérison de la relation avec notre mère la Terre et de l'accomplissement de nos responsabilités à son égard.

Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

L'APN reçoit son mandat des Premières Nations-en-assemblée et des conseils du Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement (CCE). Dans le cadre de ces mandats, l'APN continue de plaider pour la reconnaissance des voix et des cultures des Premières Nations en tant que gardiennes et intendantes des terres, de l'eau et de la glace. Ce travail consiste notamment à promouvoir quatre domaines de programmation distincts mais qui se chevauchent : l'action pour le climat, la conservation et la biodiversité, la santé de l'environnement et l'évaluation d'impact. Ces domaines englobent un vaste champ d'action sur lequel les Premières Nations possèdent des connaissances approfondies. Les Premières Nations doivent participer à ces travaux afin d'obtenir des résultats positifs pour les générations futures.

ACTION POUR LE CLIMAT

Depuis l'adoption de la résolution 05/2019, l'APN a continué à travailler sur plusieurs priorités liées au leadership des Premières Nations en matière de climat. L'APN a organisé deux rassemblements nationaux sur le climat qui ont été couronnés de succès et a achevé la version finale de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN. Cette dernière sera présentée aux Premières Nations-en-assemblée en juillet 2023. La Stratégie nationale sur le climat et l'Optique des Premières Nations en matière de changements climatiques ont été élaborées à la suite de nombreuses séances de dialogue menées avec les Premières Nations et s'avèreront essentielles pour promouvoir les mesures et les solutions proposées par les Premières Nations pour lutter contre les changements climatiques.

Le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) a poursuivi ses efforts visant à promouvoir les intérêts des Premières Nations au sein de divers processus fédéraux liés à la politique sur le climat. Récemment, le CMAC a participé à l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs provisoires des

Premières Nations pour le rapport sur la Stratégie nationale d'adaptation. Le CMAC a publié son rapport annuel de 2022 à l'intention de la Cheffe nationale et du premier ministre. Par ailleurs, il se penche sur les progrès réalisés depuis sa création afin d'étudier de nouvelles façons d'améliorer l'efficacité de l'organisme.

Enfin, une délégation de l'APN assistera à la 28^e session de la Conférence des parties (CdP 28) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Dubaï (Émirats arabes unis) en novembre 2023.

CONSERVATION ET BIODIVERSITÉ

L'APN poursuit ses activités de plaidoyer et son travail technique afin de positionner efficacement les Premières Nations aux moments cruciaux de l'élaboration de nouvelles politiques sur la conservation et la biodiversité au Canada. À la suite des engagements pris par le gouvernement fédéral lors de la 15^e Conférence des Parties sur la biodiversité pour arrêter et inverser la perte de biodiversité, et dans le cadre de l'engagement parallèle visant à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), les Premières Nations du Canada se trouvent au premier plan des efforts de conservation à venir, y compris à l'échelle mondiale.

À cette fin, l'APN collabore activement avec le Canada à la mise en place d'une Table des sur la nature Premières Nations (TNPN), qui commencera ses travaux dans la seconde moitié de 2023. La TNPN sera une table stratégique et technique chargée d'évaluer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et de conseiller le Canada à ce sujet. Cet engagement de la part du Canada, ainsi que les engagements pris lors de la CdP 27 sur le climat, visent à résoudre la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité. L'APN continue de défendre les intérêts des peuples autochtones qui sont directement touchés par ces crises.

En tant que gardiens traditionnels de notre mère la Terre, les peuples des Premières Nations du Canada subissent de manière disproportionnée les répercussions négatives d'un climat qui évolue rapidement et de la perte de diversité des espèces et des habitats. Ce lien étroit avec la Terre nourricière fait des Premières Nations des chefs de file dans le cadre des efforts déployés en vue d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité et d'habitat, ainsi que les effets des changements climatiques.

En février et mars 2023, l'APN a organisé trois séances de dialogue virtuel avec les Premières Nations (Pacifique, Centre, Maritimes) sur la conservation, la gestion et la protection des espèces d'importance culturelle. Ces travaux s'inscrivent dans le prolongement de dialogues techniques semblables organisés en 2022. Les discussions ont porté sur de nouvelles terminologies et perspectives culturellement appropriées concernant les espèces en péril, les écosystèmes, les terres traditionnelles, les lieux et espaces culturels, les méthodes de conservation autochtones, le savoir autochtone et l'établissement d'un réseau de praticiens des Premières Nations qui travaillent dans le cadre d'activités et de programmes liés aux espèces en péril sur le terrain. Il a également été question des démarches et des activités que les Premières Nations mettent en œuvre pour répondre à leurs priorités en ce qui a trait aux espèces en péril et à la conservation.

L'APN regroupera les résultats de ces dialogues en 2023-2024 afin de déterminer les prochaines étapes à suivre pour intégrer les points de vue des Premières Nations aux politiques et aux programmes relatifs aux espèces en péril. En outre, l'APN assure un lien solide entre les Premières Nations et Parcs Canada, en prodiguant des conseils - en tandem avec des experts - sur la meilleure façon d'intégrer l'histoire et la culture des Premières Nations dans les opérations et les récits de Parcs Canada, et en faisant la promotion des techniques de gestion fondées sur le savoir traditionnel au sein des processus de Parcs Canada.

Le Secteur de l'environnement de l'APN continue de défendre la santé des espèces sauvages en participant activement à la recherche et à la prévention de la maladie débilitante chronique. L'APN a formé le groupe de travail sur la maladie débilitante chronique et participe activement au Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB) et au Cercle autochtone des connaissances (CAC).

SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Les Premières Nations continuent d'exprimer leurs préoccupations concernant la protection de l'environnement et la prévention de la pollution, car leurs territoires, leur environnement et leurs droits sont constamment menacés par les effets néfastes des substances toxiques et des activités industrielles. Consciente de l'importance de ces préoccupations, l'APN cherche à renouveler ses relations avec le Canada afin de promouvoir une approche holistique sur la santé de l'environnement en ce qui a trait à la gestion des produits chimiques et à la protection de l'environnement. Il s'agit notamment de définir et de mettre en place des stratégies de protection de l'environnement dirigées par les Premières Nations.

En outre, l'APN continue de participer au projet de loi S-5 (*Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*), qui a récemment achevé sa troisième lecture à la Chambre des communes. Nous continuerons de dialoguer avec le Canada sur les aspects du projet de loi S-5 qui ont une incidence sur les Premières Nations, comme la nécessité de combler les lacunes en matière de réglementation.

Par ailleurs, l'APN continue de travailler avec Santé Canada et quatre partenaires universitaires pour stimuler les efforts de recherche dans le cadre de l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes (EAESNEJ) des Premières Nations. Après une étude pilote réussie, l'EAESNEJ a débuté dans la région de l'Atlantique à l'automne 2022 et dans en Saskatchewan au printemps 2023.

ÉVALUATION D'IMPACT

Pendant des décennies, les Premières Nations ont plaidé pour pouvoir participer au développement énergétique sur leurs terres et territoires traditionnels et aux processus d'approbation gouvernementaux connexes. La *Loi sur l'évaluation d'impact* de 2019 et la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* ont créé un espace pour la participation des Premières Nations à l'élaboration de règlements concernant les projets énergétiques. Ces deux lois exigent des régulateurs et des promoteurs qu'ils tiennent compte des effets négatifs potentiels d'un projet sur les droits des peuples autochtones du Canada.

L'APN élabore actuellement un plan de communication pour 2023-2024 concernant les changements de politique et de réglementation afin de s'assurer que l'élaboration conjointe avec les Premières Nations a bel et bien lieu. L'APN continuera de plaider en faveur de l'inclusion pleine et concrète des Premières Nations, des organisations régionales et des organismes provinciaux et territoriaux à tous les points d'intervention tout au long du processus réglementaire de tous les projets. Le Secteur de l'environnement a l'intention de travailler sur les domaines prioritaires suivants avec l'Agence d'évaluation d'impact : Règlement sur les accords de coopération avec les Autochtones, cadre de réconciliation, modèle(s) de recouvrement des coûts, cadre stratégique sur le savoir autochtone et listes de projets ministériels.

Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

La reconnaissance croissante des crises liées à la perte de biodiversité et aux changements climatiques a renforcé la protection de l'environnement et les activités de plaidoyer connexes. S'appuyant sur les engagements pris par le gouvernement fédéral lors de la CdP 27 sur le climat en Égypte et de la CdP 15 sur la biodiversité à Montréal en 2022, les travaux liés à la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité ont fait l'objet d'une attention et d'engagements à l'échelle mondiale.

L'APN continuera de travailler pour réaliser les mandats conférés par les résolutions énumérées ci-dessous, sous la direction du CCE et du CMAC, et selon les directives des Premières Nations-en-assemblée. Des mesures urgentes sont nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, et les peuples des Premières Nations du Canada continueront à orienter les efforts déployés à l'échelle nationale et internationale pour combattre ces crises. Les résolutions énumérées ci-dessous et les efforts de plaidoyer actuels mettent en évidence les progrès cruciaux qui doivent être accomplis pour aider le Canada à atteindre ses objectifs ambitieux en matière de conservation et de climat.

Les engagements pris par les gouvernements du monde entier lors de la CdP 27 (CCNUCC) et de la CdP 15 (CBD) visent à faire entendre la voix des Autochtones et à reconnaître de manière concrète leurs droits et leurs responsabilités. L'APN poursuivra ses activités de plaidoyer à l'échelle nationale et internationale afin de positionner les peuples autochtones en tant que chefs de file des travaux liés à l'environnement et en tant que gardiens et intendants de leurs territoires traditionnels.

Principales résolutions guidant et orientant ces efforts :

- Résolution 120/2016, *Établir un comité propre aux Premières Nations dans le cadre de la Loi sur les espèces en péril*
- Résolution 13/2017, *Maladie débilitante chronique.*
- Résolution 22/2017, *Comité conjoint sur l'action en faveur du climat*
- Résolution 23/2017, *Projet En route vers l'objectif 1 du Canada : « Préservation 2020 » de Parcs Canada*
- Résolution 73/2017, *Examens environnementaux et réglementaires*
- Résolution 79/2017, *Aires protégées et conservées par les Autochtones*

- Résolution 07/2018, *Examiner les droits, le titre et la compétence des Premières Nations dans le projet de loi C-69 : Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie et modifiant la Loi sur la protection de la navigation*
- Résolution 58/2018, *Réponse des Premières Nations à la maladie débilitante chronique*
- Résolution 64/2018, *Aires protégées et préservées autochtones - Initiative En route vers l'objectif 1 du Canada : « Préservation 2020 »*
- Résolution 65/2018, *Comblent l'écart réglementaire en matière de protection de l'environnement sur les terres des Premières Nations*
- Résolution 69/2018, *Participation pleine, directe et inconditionnelle des Premières Nations au projet de loi C-69, y compris à l'élaboration conjointe des règlements et de la politique*
- Résolution 03/2019, *Convention sur la diversité biologique (CDB)*
- Résolution 04/2019, *Soutien à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes (EAESNEJ)*
- Résolution 05/2019, *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*
- Résolution 06/2019, *Respecter les droits inhérents et protégés par la Constitution des Premières Nations dans la liste de projets proposée dans le cadre de la Loi sur l'évaluation d'impact*
- Résolution 44/2019, *Soutien aux gardiens des Premières Nations*
- Résolution 95/2019, *Partenariat intégral des Premières Nations dans la mise en œuvre de l'approche pancanadienne de la conservation des espèces en péril au Canada*
- Résolution 17/2020, *Soutien au leadership climatique, à la souveraineté alimentaire, à la protection de l'environnement et aux activités d'intendance et de conservation des Premières Nations*
- Résolution 45/2021, *Soutien au Partenariat pour la conservation par la réconciliation*
- Résolution 57/2022, *Table de la nature des Premières Nations*
- Résolution 21/2023, *Remplacement des terres des Premières Nations perdues à la suite de catastrophes climatiques*
- Résolution 22/2023, *Engagement des Premières Nations dans le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada*